

On observera que pour arriver à la simplification la plus complète de l'appareillage, nous proposons de supprimer l'ampèremètre et reportons l'automatique à la surface, ce qui suppose une ligne par chaque moteur. Dans ces conditions, l'installation souterraine est réduite au câble avec boîtes de raccord et au moteur.

Eclairage.

Bien installé, l'éclairage électrique par lampes à incandescence est, à tous points de vue, ce qu'on peut préconiser de mieux pour les mines.

Les lampes à incandescence à employer exclusivement, doivent être recouvertes de cloches hermétiques, enveloppant également l'armature; il existe un certain nombre de types d'enveloppes de l'espèce bien étudiés qui mettent parfaitement les connexions à l'abri de l'humidité et assurent une sécurité complète dans les milieux grisouteux.

Mais, cet éclairage, — souvent l'accessoire d'une installation, — exige un transformateur et un appareillage auquel tout ce qui a été dit précédemment doit s'appliquer.

On peut, dans les endroits où le grisou n'est pas à craindre, se borner à établir un interrupteur automatique à huile sur le primaire du transformateur et sur chaque dérivation atteignant 10 ampères du secondaire, des fusibles renfermés dans des boîtes étanches. Là où une atmosphère inflammable peut se former, ce système ne peut plus être admis et il faut se résoudre à établir partout des interrupteurs automatiques instantanés sous l'huile. Dans ce dernier cas, qui concerne les mines à grisou et celles à dégagements instantanés, il convient d'apprécier, s'il n'est pas plus sage de renoncer à l'éclairage électrique, si l'on doit jouir des avantages incontestables qu'il procure au prix d'une complication toujours fâcheuse dans l'installation.

STATISTIQUES

CAISSES DE PRÉVOYANCE

EN

FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS

EXAMEN

DES

COMPTES DE L'ANNÉE 1903

PAR LA

COMMISSION PERMANENTE (1)

instituée conformément à l'arrêté royal du 17 août 1874
pris en exécution de l'article 4 de la loi du 28 mars 1868,
modifié par l'arrêté royal du 24 octobre 1904.

CHAPITRE PREMIER

ENSEMBLE DES OPÉRATIONS DES CAISSES (2)

§ 1. — Renseignements statistiques.

Les établissements affiliés aux six Caisses communes de prévoyance établies dans le pays en faveur principalement

- (1) La commission permanente est actuellement composée comme suit :
- MM. DEJARDIN (L.), Directeur général des Mines, président;
BRACONIER (F.), vice-président de la Commission administrative de la Caisse de Liège, vice-président;
CROMBOIS (B.), président de la Commission administrative de la Caisse de Charleroi, membre;
DEGUELDRE (O.), membre de la Commission administrative de la Caisse du Centre, id. ;
DUBOISDENGHEN (L.), directeur à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, membre;
LEROY (A.), vice-président de la commission administrative de la Caisse du Couchant de Mons, id. ;
MAINGIE (L.), secrétaire de l'Association des Actuariers belges, membre de la Commission des Accidents du Travail, id. ;
WODON (L.), chef de division au Ministère de l'Industrie et du Travail, secrétaire-adjoint de la Commission du Travail, id. ;
HALLEUX, (A.), Ingénieur principal des mines, membre-secrétaire;
VAN RAEMDONCK (A.), chef de bureau au Ministère de l'Industrie et du Travail, secrétaire-adjoint.

(2) Rapporteur : M. L. Dejardin.

des ouvriers mineurs, ont été, en 1903 comme en 1902, au nombre de 127.

Ces établissements ont occupé 137,946 ouvriers, soit 3,245 de plus que l'année précédente.

Leurs salaires globaux ont atteint en 1903 la somme de 169,536,983 francs, supérieure de 10,921,384 francs au chiffre correspondant de 1902. Quant au nombre de journées de travail, qui était de 39,571,673 en 1902, il s'est élevé à 41,590,970 en 1903.

Le gain annuel et le salaire journalier moyen ont été respectivement de 1,229 francs et de fr. 4-08, supérieurs de 51 francs et de 7 centimes aux chiffres correspondants de 1902.

Nous donnons dans le tableau suivant, en majeure partie d'après les rapports annuels des différentes Caisses, les renseignements que nous venons de résumer. Nous y avons joint le rappel des quatre années précédentes.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

—
ANNÉE 1903

DÉSIGNATION DES CAISSES	Nombre		Nombre de journées de travail	Montant total des salaires	Salaire moyen		OBSERVATIONS
	d'exploita- tions associées	d'ouvriers occupés			par an	par journée	
Caisse de Mons	15	29,236	8,853,209	Fr. 30,794,999	Fr. 1,053	Fr. 3 48	
— de Charleroi	35	49,649	14,957,439	64,262,464	1,294	4 30	
— du Centre	8	19,268	5,727,911	23,753,366	1,233	4 15	
— de Liège	42	35,484	10,837,860	43,620,540	1,206	4 02	
— de Namur	17	3,483	991,531	4,238,248	1,217	4 27	
— du Luxembourg	10	826	223,020	867,366	1,050	3 88	
Totaux et nombres moyens	127	137,946	41,590,970	169,536,983	1,229	4 08	301.5 journées par an.
Rappel de 1902	127	134,703	39,537,985	158,615,599	1,178	4 01	293.5 id. id.
» de 1901	127	134,039	39,404,237	167,290,710	1,247	4 24	293.9 id. id.
» de 1900	127	133,313	39,946,464	184,092,470	1,381	4 61	299.6 id. id.
» de 1899	128	123,131	36,531,756	143,164,969	1,163	3 92	296.7 id. id.

§ 2. — Recettes et dépenses des Caisses communes de prévoyance.

Un relèvement général des salaires s'est manifesté en 1903. Cette amélioration jointe à une augmentation du nombre des ouvriers et à un accroissement du nombre des journées de travail a eu naturellement sa répercussion sur les recettes des Caisses communes de prévoyance.

Celles-ci ont été en 1903 de fr. 3,905,149-27, supérieures par conséquent de fr. 208,376-65 ou de 5.6 % à celles de l'année précédente.

Quant aux dépenses, elles ont continué à augmenter; elles ont atteint en 1903 le chiffre de fr. 3,099,529-85, dépassant de fr. 48,853-85 celles de 1902.

L'avoir en réserve a pu s'accroître d'un nouvel excédent montant à fr. 805,619-42, et atteindre au 31 décembre 1903 le chiffre de fr. 12,730,691-48.

Depuis onze ans, c'est-à-dire depuis la dernière année où les salaires ont atteint un minimum, cet avoir s'est accru de fr. 5,013,401-37, soit de près de 65 %.

Les charges annuelles des Caisses suivent également une marche ascendante, le nombre des personnes secourues allant sans cesse croissant. Elles sont évaluées au 1^{er} janvier 1904 à fr. 3,020,511-80, supérieures par conséquent de fr. 46,667-60 à l'estimation de l'année 1902.

Le tableau ci-après renseigne en détail, pour chacune des Caisses, la nature et le montant de leurs recettes et de leurs dépenses.

Comme les années antérieures, nous y avons également fait figurer le mouvement des Caisses particulières de secours des établissements affiliés aux Caisses communes, ainsi que les chiffres de l'avoir et des charges de ces dernières.

**OPÉRATIONS
RECETTES**

DÉSIGNATION DES CAISSES	Caisses communes de prévoyance			
	Retenues sur les salaires	Cotisations des exploitants	Subventions de l'Etat	Subventions des provinces
Caisse de Mons.	»	924,731 91	10,568 33	2,307 50
— Charleroi	»	954,274 67	13,885 54	2,330 »
— Centre	297,029 75	297,029 74	7,175 42	1,461 »
— Liège.	»	877,942 10	(1) 11,873 15	»
— Namur®	»	63,609 81	1,004 07	550 »
— Luxembourg	6,505 25	6,505 24	218 18	»
Totaux.	303,535 »	3,134,093 47	44,724 69	6,648 50

(1) Subside de 1902 touché en 1903.

**DES CAISSES.
(EN FRANCS)**

Autres recettes	Total	Caisses particulières de secours			Total général
		Retenues sur les salaires	Cotisations des exploitants	Total	
164,101 97	1,101,709 71	»	326,010 08	326,010 08	1,427,719 79
78,816 68	1,059,306 89	»	794,736 13	794,736 13	1,854,043 02
62,296 28	664,992 19	123,759 46	123,759 46	247,518 92	912,511 11
101,964 99	991,780 24	119,900 »	803,910 »	923,810 »	1,915,590 24
7,997 69	73,161 57	19,200 »	31,190 28	50,390 28	123,551 85
(2) 970 00	14,198 67	8,884 17	(3) 4,066 79	12,950 96	27,149 63
416,147 61	3,905,149 27	271,743 63	2,083,672 74	2,355,416 37	6,260,565 64

(2) Dont 250 francs, intérêts des sommes versées à la Caisse d'Epargne.

(3) Y compris fr. 203-35 amendes et recettes diverses.

DÉPENSES

DÉSIGNATION DES CAISSES	Pensions	Secours	Autres dépenses	Frais d'admi- nistration
— Charleroi	473,774 22	329,627 15	»	16,654 23
— Centre	551,560 80	2,643 60	»	19,527 08
— Liège.	297,842 »	521,328 50	1,740 »	4,682 90
— Namur	28,631 »	34,126 40	2,100 »	9,681 41
— Luxembourg	10,525 80	625 »	»	2,782 60
Totaux	2,153,535 98	888,350 65	3,840 »	53,803 22

(EN FRANCS)

Total des Caisses communes	Caisses particulières de secours	Total général	Avoir au 1er janvier 1904 des Caisses communes de prévoyance	Charges annuelles au 1er janvier 1904 de ces Caisses
807,856 39	326,010 08	1,133,866 47	4,630,285 04	782,191 15
822,928 45	794,736 13	1,617,664 58	2,614,788 89	793,185 75
560,627 30	227,286 21	787,913 51	2,126,745 87	558,128 40
830,951 91	954,250 »	1,785,201 91	3,036,038 54	811,788 »
65,540 »	50,390 28	115,930 28	276,233 50	63,162 »
11,625 80	13,630 85	25,256 65	46,599 64	12,056 50
3,099,529 85	2,366,303 55	5,465,833 40	12,730,691 48	3,020,511 80

Le rapport global de l'avoir aux charges a donc été en 1903 de 4.22, soit une nouvelle différence en plus de 0.21 par rapport à l'exercice antérieur.

Grâce aux taux relativement élevés des salaires pendant les dernières années, l'amélioration de la situation des Caisses a été considérable.

Toutes les caisses ont encore clôturé le présent exercice par des excédents de recettes. Ceux-ci ont été importants pour les Caisses des bassins houillers, à l'exception de la Caisse de Namur où le boni n'a plus été que de fr. 7,621-57. La charge relativement importante que lui ont léguée les exploitations inactives, et qui, sur un total de 65,540 francs distribués en pensions et secours, est encore de 9,591 fr., en est la principale cause.

Le boni global est supérieur de fr. 159,522-70 à celui de 1902 mais inférieur de fr. 86,296-37 à celui de l'année 1901.

La recette moyenne par tête d'ouvrier affilié a été en 1903 de fr. 28-30, supérieure par conséquent de fr. 0-86 au chiffre correspondant de 1902.

Elle varie considérablement suivant les diverses Caisses, étant de fr. 37-68 à Mons, de fr. 34-51 dans le Centre, de fr. 27-95 à Liège, de fr. 21-00 et fr. 21-33 à Namur et à Charleroi, pour descendre jusque fr. 17-19 dans le Luxembourg.

Calculées d'après la même base, les charges des Caisses pour 1904 sont en moyenne de fr. 21-96, inférieures de fr. 0-11 à celles de 1903. Ici encore se marquent des écarts considérables entre les différentes Caisses. Alors qu'au Centre et à Mons les charges sont respectivement de fr. 28-96 et de fr. 26-75 par tête d'ouvrier affilié, elles ne sont que de fr. 22-87 à Liège, fr. 18-19 à Namur, fr. 15-97 à Charleroi et fr. 14-59 dans le Luxembourg.

§ 3. — Pensions et secours.

Le tableau ci-après renseigne, par catégories de bénéficiaires, le nombre de personnes secourues par chacune des Caisses communes de prévoyance, ainsi que le montant des sommes qui leur ont été allouées. Il donne également le taux moyen annuel des secours accordés pour chacune des catégories ainsi formées.

DÉSIGNATION DES PERSONNES SECOURUES	NOMBRE DE PERSONNES SECOURUES						
	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Ensemble
<i>1^o Pensions viagères</i>							
a) Ouvriers mutilés incapables de travailler	1,440	531	961	1,045	48	44	4,069
b) Veuves d'ouvriers morts par accident et d'ouvriers mutilés incapables de travailler . . .	1,001	694	371	605	81	17	2,769
c) Parents d'ouvriers morts par accident	42	23	190	31	4	8	298
d) Ouvriers vieux et infirmes	1,611	(1)2,279	1,143	(2)3,332	1	46	8,412
e) Veuves d'ouvriers vieux et infirmes	862	53	911	»	»	»	1,826
Ensemble	4,956	3,580	3,576	5,013	134	115	17,374
<i>2^o Pensions temporaires</i>							
f) Enfants d'ouvriers mutilés, de veuves d'ouvriers tués, orphelins de père et de mère d'ouvriers et de veuves d'ouvriers vieux et infirmes; frères et sœurs d'ouvriers tués.	776	696	8	278	48	5	1,811
<i>3^o Secours</i>							
g) Ouvriers blessés; parents d'ouvriers tués et d'ouvriers vieux et infirmes; veuves d'ouvriers idem; autres parents idem; dots de veuves se remariant.	»	1,912	9	35	191	11	2,158
Ensemble	5,732	6,188	3,593	5,326	373	131	21,343

(1) Dont 307 ouvriers vieux ou infirmes, simplement secourus pour une somme de fr. 29,657-35.
 (2) Dont 1,263 âgés de moins de 60 ans assimilés aux vieux ouvriers.
 (3) Gratifications à des veuves remariées.

MONTANT DES PENSIONS ET DES SECOURS	MOYENNE des pensions et des secours par personne						
	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Ensemble
	320,086 79	115,356 56	175,583 30	182,420 »	10,500 »	5,658 30	809,604 95
	222 217	183 175	219 129	199			
	142,960 01	141,507 80	51,915 »	93,248 »	15,825 »	2,125 »	447,580 81
	143 204	140 154	195 125	162			
	6,074 07	3,064 25	19,662 »	4,562 »	900 »	495 »	34,757 32
	145 133	103 147	225 62	117			
	228,979 42	207,320 47	226,511 »	516,150 »	120 »	2,107 50	1,181,188 39
	142 91	198 155	120 46	140			
	63,589 67	1,287 24	77,517 50	»	»	»	142,394 41
	74 24	85 »	» »	» »			78
	761,689 96	468,536 32	551,188 80	796,380 »	27,345 »	10,385 80	2,615,525 88
	154 131	154 159	204 90	151			
	29,512 20	34,895 25	372 »	17,612 »	1,406 »	140 »	83,937 45
	38 50	47 63	29 28	46			
	»	299,969 80	(3) 2,643 60	5,178 50	34,006 40	625 »	342,832 90
	»	157 293	160 178	57 159			
	791,202 16	803,401 37	554,204 40	819,170 50	62,757 40	11,150 80	3,041,886 63
	138 130	154 154	168 85	143			

Le nombre total des personnes de toutes catégories secourues a dépassé de 200 le chiffre correspondant de 1902.

Cette augmentation porte principalement sur les vieux ouvriers (222), sur les veuves des vieux ouvriers (39) et sur les personnes simplement secourues, sans titres à l'obtention d'une pension (79).

Par contre, le chiffre des pensions temporaires a encore diminué de 56.

Quant au taux moyen des secours, il ne s'est guère modifié.

DÉSIGNATION DES CAISSES	Secours distribués à la suite d'accidents			
	Personnes secourues		Sommes allouées	
	Nombre total	En % du nombre des ouvriers occupés	Globales	Par tête de personne secourue
Mons	3,259	11.1	Fr. 498,633 07	Fr. 153 »
Charleroi	3,852	7.8	594,673 66	154 37
Centre	1,539	8.0	250,175 90	162 56
Liège	1,994	5.6	303,020 50	151 95
Namur	372	10.7	62,637 40	168 37
Luxembourg	85	10.3	9,043 30	106 39
Totaux et moyennes	11,101	8.05	1,718,183 83	154 78
Rappel de 1902	11,162	8.28	1,707,295 35	152 96
» 1901	11,068	8.26	1,680,567 74	151 85
» 1900	11,060	8.29	1,668,071 65	150 82
» 1899	11,170	9.07	1,670,895 05	149 58
» 1898	11,230	9 11	1,664,652 69	148 20
» 1897	11,194	9 27	1,653,040 94	147 67
» 1896	11,012	9 17	1,609,358 97	147 97
» 1895	10,879	9 13	1,565,641 07	143 91
» 1894	10,693	9 11	1,515,297 58	142 »

DÉSIGNATION DES CAISSES	Secours résultant de la vieillesse ou de l'infirmité				RÉPARTITION en % des secours globaux		RAPPORT % du montant des secours aux chiffres globaux des salaires	
	Personnes secourues		Sommes allouées		Par suite d'accidents	Par suite d'invalidité	Accidents	Invalidité et vieillesse
	Nombre total	En % du nombre des ouvriers occupés	Globales	Par tête de personne secourue				
Mons	2,473	8.5	Fr. 292,569 09	Fr. 118 28	63.02	36.98	1.31	0.77
Charleroi	2,336	4.7	208,727 71	89 36	74.03	25 97	0.92	0.32
Centre	2,054	10.7	304,028 50	148 01	45.10	54.90	1.05	1.28
Liège	3,332	11.18	516,150 »	154 90	37 »	63 »	0.69	1.18
Namur	1	0.03	120 »	120 »	99.81	0.19	1.48	0.003
Luxembourg	46	5.6	2,107 50	45 80	81.10	18.90	1.04	0.24
Totaux et moyennes	10,242	7.42	1,323,702 80	129 45	56 49	43 51	1.01	0 78
» 1901	9,981	7.41	1,283,075 22	128 53	57.09	42.91	1.08	0.81
» 1900	9,688	7.23	1,229,723 22	126 92	57.75	42.25	1.05	0.73
» 1899	9,325	7.00	1,188,693 10	127 47	58.39	41.61	0.91	0.65
» 1898	9,010	7.32	1,160,930 36	128 84	59.00	41.00	1.17	0.81
» 1897	8,719	7 08	1,110,832 35	126 38	59.98	40.02	1.26	0.84
» 1896	8,247	6 82	1,059,393 66	128 46	60.9	39.1	1.36	0.87
» 1895	7,745	6 45	999,807 79	133 72	61.7	38.3	1.39	0.86
» 1894	7,389	6 20	947,619 14	129 12	62.3	37.7	1.40	0.85
Totaux et moyennes	6,830	5 80	870,916 41	128 »	63.5	36.5	1.38	0 83

De ce tableau il résulte qu'en 1903 les secours accordés à l'invalidité et à la vieillesse atteignent 43.51 % de la somme globale des pensions et secours ; que celle-ci correspond à 1.79 % du montant total des salaires, et qu'il a fallu appliquer 1.01 % de ceux-ci pour subvenir aux charges résultant des accidents du travail.

La part importante et toujours croissante accordée à la retraite en ressort nettement.

§ 4. — Recettes et dépenses des Caisses particulières de secours.

Les recettes des Caisses particulières de secours, auxiliaires des Caisses communes de prévoyance, se sont élevées en 1903 à fr. 2,355,416-37, dont fr. 271,743-63 proviennent de retenues sur salaires.

Elles sont inférieures de fr. 28,422-06 à celles de 1902.

Quant aux dépenses, elles ont atteint la somme de fr. 2,366,303-55, inférieures de fr. 8,941-67 à celles de l'exercice antérieur.

Elles se subdivisent ainsi que l'indique le tableau suivant.

DÉSIGNATION des SECOURS	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	ENSEMBLE
Argent	198,553 86	387,677 25	327,286 21	574,611 »	29,705 80	7,631 49	1,425,465 62
Médicaments	8,557 78	128,434 94	»	200,033 »	7,224 »	»	344,249 72
Charbon, vivres et divers	19,000 24 ⁽¹⁾	102,546 41 ⁽²⁾	»	53,816 »	4,363 48	»	180,636 13
Médecins	98,998 20	176,077 52	» ⁽³⁾	125,790 »	9,097 »	5,999 36 ⁽⁴⁾	415,962 08
Totaux	326,010 08	794,736 13	327,286 21	654,250 »	50,390 28	13,630 85	2,366,303 55

(1) Indépendamment de ces secours, il a été alloué une somme de fr. 70,051-14, à titre de subside à divers établissements hospitaliers, pour l'instruction d'enfants d'ouvriers, en charbon distribué, etc.

(2) Y compris une somme de fr. 32,400-91 montant des frais d'entretien dans les hôpitaux.

(3) Le service médical des charbonnages du Centre est organisé en dehors des caisses particulières de secours.

(4) Les médicaments sont compris dans les honoraires des médecins.

Par tête d'ouvrier des établissements affiliés, elles s'élèvent donc en moyenne à fr. 17-15; ce chiffre est de fr. 26-89 à Liège; pour les autres Caisses il varie de 16 francs à Charleroi à fr. 11-79 au Centre; mais dans ce bassin, le service médical n'y figure pas, tandis qu'il constitue une part très importante des dépenses dans les autres bassins.

Si l'on ajoute à ce chiffre de fr. 17-15 la somme de fr. 21-96 correspondant au montant des pensions et secours calculé d'après la même base, on constate qu'il a été dépensé en secours de toute nature, par tête d'ouvrier, une somme de fr. 39-11, équivalente à 3.38 % du gain annuel moyen.

Le montant total des secours distribués par les Caisses communes de prévoyance et les Caisses particulières de secours ayant été en 1903 de fr. 5,465,833-40 et la production totale brute des charbonnages ayant atteint 23,796,680 tonnes, il en résulte que ces secours correspondent à près de 23 centimes par tonne extraite.

§ 5. — Accidents déclarés par les Sociétés affiliées.

381 accidents, dont 142 mortels et 239 ayant occasionné des blessures plus ou moins graves, ont été déclarés en 1903 aux Caisses communes de prévoyance.

Ils se répartissent comme suit :

Mons . . .	56 accidents	dont 27 mortels.
Charleroi . .	221	id. 59 id.
Centre. . .	14	id. 10 id.
Liège . . .	67	id. 40 id.
Namur . .	17	id. 6 id.
Luxembourg.	6	id. » id.

49 personnes ont, en outre, été secourues en 1903 par la Caisse de Mons, pour accidents survenus antérieurement. A Charleroi, les 221 accidents renseignés à la Caisse comprennent 97 ouvriers blessés en 1902, mais qui n'ont été signalés que l'année suivante.

Par comparaison avec l'année précédente, nous constatons une augmentation de dix-neuf unités du nombre des accidents mortels et une diminution de dix-sept unités du nombre des blessés.

Le tableau suivant renseigne les chiffres de 1903 comparés à ceux des cinq années antérieures.

ANNÉES	NOMBRE				
	d'accidents	de tués	de blessés	de victimes	d'ouvriers affiliés
1898 . . .	408	134	274	408	123,220
1899 . . .	339	102	237	339	123,131
1900 . . .	336	126	211	337	133,313
1901 . . .	379	124	255	379	134,039
1902 . . .	379	123	256	379	134,703
1903 . . .	381	142	239	381	137,946
Nombre proportionnel par 1,000 ouvriers affiliés					
1898 . . .	3 31	1 09	2 22	3 31	1,000
1899 . . .	2 76	0 83	1 93	2 76	1,000
1900 . . .	2 52	0 95	1 59	2 54	1,000
1901 . . .	2 83	0 93	1 90	2 83	1,000
1902 . . .	2 81	0 91	1 90	2 81	1,000
1903 . . .	2 76	1 03	1 73	2 76	1,000

La proportion d'accidents constatée en 1902 s'est maintenue à peu près constante en 1903.

§ 6. — Renseignements rétrospectifs.

De même que dans les précédents rapports, nous réunissons dans les trois tableaux qui suivent, pour la période décennale 1894-1903, les nombres d'ouvriers des établissements affiliés à chacune des Caisses communes, ainsi que le mouvement de leurs opérations.

1. — Nombre d'ouvriers des établissements affiliés

ANNÉES	Mons	Charleroi	Centre	Liège	Namur	Luxembourg	Ensemble
1894. . .	27,198	40,804	16,914	29,164	2,619	660	117,359
1895. . .	27,449	41,890	17,074	29,297	2,639	714	119,063
1896. . .	28,002	42,157	16,956	29,650	2,553	726	120,044
1897. . .	27,955	42,191	16,729	30,466	2,729	815	120,855
1898. . .	28,054	43,525	17,051	30,869	2,879	842	123,220
1899. . .	27,775	43,031	17,246	31,294	2,925	860	123,131
1900. . .	28,850	48,488	18,325	33,438	3,311	901	133,313
1901. . .	28,643	48,160	18,561	34,519	3,297	859	134,039
1902. . .	28,595	48,551	18,827	34,692	3,255	783	134,703
1903. . .	29,236	49,649	19,268	35,484	3,483	826	137,946

2. — RECETTES DES SIX CAISSES (en francs)										
ANNÉES	Caisses communes de prévoyance				Caisses particulières de secours					TOTAL GÉNÉRAL
	Retenues sur les salaires	Cotisation des exploitants	Subventions de l'Etat	Subventions des provinces	Autres recettes	TOTAL	Retenues sur les salaires	Cotisations des exploitants	TOTAL	
1894	206,405 34	2,111,823 01	44,971 52	9,755 »	300,106 28	2,673,061 15	256,607 06	1,550,647 28	1,807,254 34	4,480,315 49
1895	214,122 72	2,163,455 95	45,255 57	6,692 »	299,977 38	2,729,503 62	254,404 72	1,651,471 46	1,905,876 18	4,635,379 80
1896	216,502 18	2,218,194 00	44,908 68	6,663 »	290,196 91	2,776,464 77	269,066 20	1,627,662 64	1,896,728 84	4,674,158 86
1897	222,471 85	2,314,799 71	44,434 09	7,674 50	292,023 70	2,881,403 85	269,048 98	1,600,373 41	1,869,422 39	4,750,826 24
1898	240,815 13	2,532,662 35	43,992 01	6,981 »	301,527 01	3,125,977 50	304,563 76	1,681,586 81	1,986,150 57	5,112,128 07
1899	258,712 13	2,717,373 97	44,460 19	6,775 »	303,795 69	3,331,116 98	323,053 91	1,803,545 59	2,126,599 50	5,457,716 48
1900	333,517 60	3,451,752 55	44,626 97	7,658 86	338,795 21	4,176,351 19	317,241 91	2,114,709 20	2,431,951 11	6,608,302 30
1901	310,343 24	3,133,139 86	44,886 79	6,550 »	359,977 94	3,854,897 83	267,284 10	2,123,675 46	2,390,959 56	6,245,857 39
1902	291,935 96	2,967,446 43	44,790 06	6,650 »	386,050 27	3,696,772 72	264,075 69	2,119,762 74	2,383,838 43	6,080,611 15
1903	303,535 »	3,134,093 47	44,724 69	6,648 50	416,147 61	3,905,149 27	271,743 63	2,083,672 74	2,355,416 37	6,260,565 64

3. — DÉPENSES DES SIX CAISSES (en francs)										
ANNÉES	Pensions	Secours	Autres dépenses	Frais d'administration	Total des caisses communes	Caisses particulières de secours	TOTAL GÉNÉRAL	Avoir au 31 décembre des caisses communes de prévoyance	Charges annuelles au 31 décembre de ces caisses	
										1894
1895	1,840,886 41	672,373 80	(1) 1,760 »	53,069 77	2,564,890 06	1,979,630 81	4,544,520 87	8,113,920 74	2,491,774 31	
1896	1,912,070 39	697,096 37	1,178 »	50,451 85	2,653,346 85	1,898,528 44	4,551,875 29	8,237,038 66	2,592,842 16	
1897	1,963,590 20	748,844 40	»	44,180 09	2,758,407 27	1,838,145 80	4,596,553 07	8,360,035 24	2,699,379 11	
1898	2,008,744 29	766,740 75	»	45,972 67	2,821,214 18	1,944,928 45	4,877,142 63	8,664,708 96	2,767,912 65	
1899	2,032,727 86	799,097 55	»	45,729 14	2,879,780 03	2,045,198 36	4,924,978 39	9,116,135 91	2,819,921 30	
1900	2,050,195 »	806,569 75	»	47,954 62	2,905,427 55	2,190,283 76	5,095,711 31	10,387,059 55	2,847,209 15	
1901	2,087,880 36	822,410 60	»	48,662 80	2,962,982 04	2,336,541 44	5,299,523 48	11,278,975 34	2,912,743 05	
1902	2,123,586 57	866,784 00	»	52,691 08	3,050,676 »	2,375,245 22	5,425,921 22	11,925,072 06	2,973,844 20	
1903	2,153,535 98	888,350 65	10,126 39	50,179 04	3,099,529 85	2,366,303 55	5,465,833 40	12,730,691 48	3,020,511 80	
			3,840 »	53,803 22						

(1) Moins-value sur titres de la caisse du Centre.

CHAPITRE II

OPÉRATIONS DE CHACUNE DES CAISSES DE PRÉVOYANCE
ET DES CAISSES DE SECOURS

CAISSE DE MONS (1)

Le nombre des associés est de seize, à savoir :

Quatorze sociétés charbonnières ;

Un entrepreneur de transports par chevaux ;

L'État belge, pour les Délégués à l'inspection des travaux souterrains des mines de houille affiliées.

Lors de la reprise par l'Etat, en 1871, des chemins de fer du Haut et du Bas Flénu et de Frameries à Saint-Ghislain, l'Administrateur des Chemins de fer, Postes et Télégraphes avait affilié à la Caisse de Mons ceux des anciens agents de ces lignes passés au service de l'Etat. Le dernier de ces agents a été admis à la pension en juin 1903 ; il n'y a donc plus, actuellement, d'affiliés ressortissant à l'Administration des Chemins de fer.

D'après les renseignements fournis par les associés :

Le nombre des ouvriers occupés par eux en 1903, a été de	29,236
Celui des journées de travail de	8,853,208
Le montant des salaires de fr.	30,794,999
Le salaire moyen annuel de l'ouvrier, de fr.	1,053 32
Son salaire moyen journalier, de fr.	3 478

Le tableau suivant permet d'établir, en ce qui concerne les mêmes éléments, des comparaisons avec les résultats des cinq années antérieures.

(1) Rapporteur : M. A. Marcette .

ANNÉES	Nombre		Montant des salaires	Salaire moyen	
	d'ou- vriers	de journées		annuel	journa- lier
1898 . . .	28,054	8,328,741	Fr. 26,844,875	Fr. 956 90	Fr. 3 22
1899 . . .	27,775	8,197,147	28,791,099	1,036 58	3 51
1900 . . .	28,850	8,592,836	34,593,774	1,199 09	4 026
1901 . . .	28,643	8,453,994	31,095,899	1,085 64	3 678
1902 . . .	28,595	8,364,948	28,722,244	1,004 45	3 433
Moyennes .	28,383	8,387,533	30,009,578	1,057 29	3 577
1903 . . .	29,236	8,853,208	30,794,999	1,053 32	3 478

Par rapport à l'exercice 1902, il y a eu, en 1903 :

Augmentation de :

641 , dans le nombre des ouvriers ;

488,260 , dans celui des journées ;

Fr. 2,072,755 , dans le montant des salaires ;

Fr. 48-87 , dans le salaire moyen annuel ;

Fr. 0-045, dans le salaire moyen journalier.

Comparés à la moyenne de la période quinquennale précédente, le salaire moyen annuel et le salaire moyen journalier de l'ouvrier de toutes catégories sont, en 1903, inférieurs respectivement de fr. 3-97 et de fr. 0-099.

A. — Caisse commune de prévoyance. — (Caisse des accidents et Caisse de retraite.)

Pendant l'année 1903, les recettes se sont élevées à la somme de fr. 1,101,709-71, se décomposant dans les trois postes suivants :

Sommes versées par les affiliés :	
Cotisation à la Caisse des accidents	fr. 616,259 98
Cotisation à la Caisse de retraite	fr. 308,129 93
Subvention extraordinaire (art. 8 des statuts) fr.	342 »
	<hr/>
	fr. 924,731 91
Subsides :	
État	fr. 10,568 33
Province.	fr. 2,209 »
Reliquat, par suite du décès de divers ayants-droit, de la somme allouée, en 1903, par le Conseil provincial du Hainaut, à titre d'intervention de la Province, dans la pension de certaines catégories de vieux ouvriers	fr. 98 50
	<hr/>
	fr. 12,875 83
Intérêts des capitaux placés	fr. 164,101 97
	<hr/>
	Fr. . . . 1,101,709 71

La somme inscrite par le Conseil provincial du Hainaut, à son budget de 1903, en faveur des vieux ouvriers, a été, comme précédemment, de 35,000 francs, dont, pour sa part, la Caisse du Couchant de Mons a touché 13,388 francs.

Les dépenses, pendant l'exercice 1903, ont été de fr. 807,856-39, se subdivisant comme suit :

Pensions et secours :	
Caisse des accidents	fr. 498,633 07
Caisse de retraite :	
Vieux ouvriers fr.	228,979 42
Veuves de vieux ouvriers . fr.	63,589 67
	<hr/>
	fr. 292,569 09
	<hr/>
	fr. 791,202 16
Frais d'administration	fr. 16,654 23
	<hr/>
	Fr. 807,856 39

Les tableaux suivants donnent les relevés des recettes et des dépenses pour les années 1898 à 1902 et pour l'année 1903 :

I. — *Ensemble des deux caisses*

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1898	953,729 90	781,206 33	172,523 57
1899	999,168 92	784,677 29	214,491 63
1900	1,190,127 97	783,228 80	406,899 17
1901	1,085,305 74	793,318 78	291,986 96
1902	1,022,789 02	810,878 42	211,910 60
Moyennes	1,050,224 31	790,661 92	259,562 39
1903	1,101,709 71	807,856 39	293,853 32

II. — *Caisse des accidents.*

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1898	664,802 45	542,948 42	122,454 03
1899	691,091 26	534,439 29	156,651 97
1900	819,859 09	525,796 28	294,062 81
1901	748,602 63	522,990 20	225,612 43
1902	708,521 44	527,485 70	181,035 74
Moyennes . . .	726,575 37	530,611 98	195,963 39
1903	764,275 88	515,287 30	248,988 58

III. — *Caisse de retraite.*

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes sur les dépenses
	Fr.	Fr.	Fr.
1898	288,927 45	238,857 91	50,069 54
1899	308,077 66	250,238 00	57,839 66
1900	370,268 88	257,432 52	112,836 36
1901	336,703 11	270,328 58	66,374 53
1902	314,267 58	283,392 72	30,874 86
Moyennes . . .	323,648 94	260,049 96	63,598 98
1903	337,433 83	292,569 09	44,864 74

L'avoir social était en 1898, de fr. 3,211,143-36, se répartissant comme suit entre les deux caisses :

Caisse des accidents . . fr. 2,590,418 03
Caisse de retraite 620,725 33

Il s'est accru d'année en année des excédents indiqués aux tableaux I, II et III, et il est devenu successivement :

ANNÉES	CAISSE des accidents	CAISSE de retraite	Ensemble
	Fr.	Fr.	Fr.
1899	2,747,070 »	678,564 99	3,425,634 99
1900	3,041,132 81	791,401 35	3,832,534 16
1901	3,266,745 24	857,775 88	4,124,521 12
1902	3,447,780 98	888,650 74	4,336,431 72
1903	3,696,769 56	933,515 48	4,630,285 04

L'avoir général de la Caisse, au 31 décembre 1903, était donc de fr. 4,630,285-04.

Le montant des charges à la même date s'élevait à la somme de fr. 782,191-15.

Cette dernière somme se subdivisait entre les deux Caisses de la manière ci-après :

Caisse d'accidents fr. 486,595-35 pour 2,969 titulaires.
Caisse de retraite . . 295,595-80 pour 2,341 —

Les trois tableaux suivants donnent la répartition des pensions en viagères et temporaires, le nombre et le montant des pensions pour chacune des deux caisses pendant la période 1898 à 1903, ainsi que leur détail pour les années 1902 et 1903.

1° Répartition des pensions.

ANNÉES	Pensions viagères		Pensions temporaires	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
		Fr.		Fr.
1898	4,642	724,266 51	1,062	41,714 97
1899	4,696	730,277 51	968	37,989 30
1900	4,741	732,133 89	887	35,652 03
1901	4,824	742,497 86	835	32,958 60
1902	4,920	757,005 29	808	31,306 20
Moyennes	4,765	737,236 21	912	35,924 22
1903	4,956	761,689 96	776	29,512 20

2° Nombre et montant des pensions.

ANNÉES	NOMBRE de personnes pensionnées			MONTANT DES PENSIONS			
	Caisse des accidents	Caisse de retraite	Total	Caisse des accidents	Caisse de retraite	Ensemble des deux caisses	par personne
				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1898	3,723	1,981	5,704	527,123 57	238,857 91	765,981 48	134 29
1899	3,597	2,067	5,664	518,028 81	250,238 »	768,266 81	135 64
1900	3,464	2,164	5,628	510,353 40	257,432 52	767,785 92	136 42
1901	3,382	2,277	5,659	505,127 88	270,328 58	775,456 46	137 03
1902	3,342	2,386	5,728	504,918 77	283,392 72	788,311 49	137 62
Moyennes	3,501	2,175	5,677	513,110 49	260,049 95	773,160 43	136 19
1903	3,259	2,473	5,732	498,633 07	292,569 09	791,202 16	138 03

3° Détail des pensions en 1902 et en 1903.

DÉSIGNATION	Nombre des pensionnés		Montant des secours	
	1902	1903	1902	1903
PERSONNES SECOURUES				
A. Pensions viagères			Fr.	Fr.
Ouvriers mutilés et incapables de travail	1,459	1,440	320,367 41	320,086 79
Veuves d'ouvriers ayant péri par accident . . .	1,030	1,001	146,311 26	142,960 01
Parents d'ouvriers tués.	45	42	6,933 90	6,074 07
B. Pensions temporaires				
Enfants et orphelins	808	776	31,306 20	29,512 20
Pensions viagères.				
Vieux ouvriers	1,569	1,611	223,638 50	228,979 42
Veuves de vieux ouvriers.	817	862	59,754 22	63,589 67
Totaux	5,728	5,732	788,311 49	791,202 16

B. — Caisses particulières de secours.

Les cotisations ouvrières interviennent dans le budget de certaines Caisses. Mais les relevés fournis dans son rapport par la Commission administrative ne comprennent que la partie des recettes et des dépenses afférentes aux patrons affiliés. Au nombre des dites dépenses se trouvent les honoraires du personnel du service de santé.

Le tableau suivant fait connaître le montant des dépenses des Caisses particulières de secours, ainsi que le détail de ces dépenses pendant les années 1898 à 1903 :

ANNÉES	Montant des secours			Honoraires des médecins	DÉPENSES TOTALES
	Argent	Médica- ments	Charbon et objets divers		
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1898 . .	178,583 06	6,770 75	14,800 50	90,275 20	290,429 51
1899 . .	189,720 22	7,035 19	12,968 74	89,145 05	298,869 20
1900 . .	199,388 38	7,377 29	15,494 66	97,641 60	319,901 93
1901 . .	221,145 66	8,198 29	16,203 24	101,138 85	346,686 04
1902 . .	253,337 85	7,718 67	13,371 50	100,134 15	374,562 17
Moyennes	208,435 03	7,420 04	14,567 73	95,666 97	326,089 77
1903 . .	198,553 86	8,557 78	19,900 24	98,998 20	326,010 08

Dans les chiffres ci-dessus, ne sont pas comprises diverses allocations consacrées à des œuvres spéciales et étrangères aux caisses particulières de secours, à savoir :

ANNÉES	SUBSIDES			Charbon distribué gratuitement	Subside à une caisse non statutaire	ENSEMBLE
	aux écoles	aux Petites Sœurs des Pauvres	à l'hôpital de Frameries			
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1898 . .	26,930 39	5,061 »	4,460 »	4,278 »	3,000 »	43,729 39
1899 . .	27,679 52	4,963 50	4,460 »	13,855 50	»	50,958 52
1900 . .	26,831 16	5,076 50	5,960 »	30,355 80	»	68,223 46
1901 . .	26,953 90	4,995 »	4,760 »	24,557 30	»	61,266 20
1902 . .	23,440 72	4,990 »	4,760 »	14,855 45	»	48,046 17
Moyennes.	27,367 14	5,017 20	4,880 »	17,580 41	600 »	51,444 75
1903 . .	31,225 49	5,017 »	4,960 »	28,848 65	»	70,051 14

Il existe dans quelques Sociétés des caisses spéciales alimentées par les ouvriers et qui fournissent à leurs membres des secours en cas de maladie, de chômage, etc. L'une d'entre elles a été subsidiée par la Caisse de Mons jusqu'en 1898.

CAISSE DE CHARLEROI (1)

Le nombre des sociétés affiliées est comme précédemment, de 35. Quant à celui des charbonnages inactifs pour lesquels l'institution a continué à faire face aux charges créées autrefois par eux, il a été ramené à quatre pour l'exercice 1903. Ce sont : Bois Delville, Baulet, Jamioux, Puits Bayemont.

Pendant l'année 1903, le nombre global d'ouvriers employés dans les mines affiliées s'est élevé à 49,649, chiffre qui accuse, comparativement à l'année précédente, une augmentation de 1,098 unités.

Les salaires touchés par eux s'élèvent à la somme de fr. 64,262,464-17, pour 14,957,439 journées.

Comparativement au précédent exercice, nous constatons une augmentation de 733,121 journées représentant la somme de fr. 3,487,361-16.

Le salaire moyen annuel a atteint fr. 1,294-34 contre fr. 1,251-78 en 1902. C'est une majoration de fr. 42-56, soit de fr. 3-40 pour cent des salaires payés en 1902.

Comme d'habitude nous résumons dans le tableau ci-après les variations survenues dans la rémunération du travail pendant la période décennale écoulée.

(1) Rapporteur : M. J. Smeysters.

ANNÉES	Nombre			MONTANT des SALAIRES	Salaire moyen		PROPORTION pour cent
	d'ouvriers	de journées	de journées par ouvrier		annuel	journalier	
				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1894.	40,804	12,176,835	298	38,558,281 94	994 96	3 17	+ 4.75
1895.	41,890	12,539,952	299	40,198,802 12	959 63	3 21	+ 1.55
1896.	42,157	12,601,588	303	41,816,094 63	991 91	3 32	+ 3.36
1897.	42,191	12,808,852	302	44,790,684 42	1,061 61	3 49	+ 7.03
1898.	43,525	13,162,270	305	48,884,217 35	1,123 12	3 71	+ 5.79
1899.	43,031	12,850,706	298	53,513,712 70	1,243 60	4 16	+ 10.73
1900.	48,488	14,573,752	300	72,048,921 87	1,485 91	4 94	+ 19.49
1901.	48,160	14,247,650	296	63,988,664 43	1,328 67	4 49	- 10.58
1902.	48,551	14,224,318	293	60,775,103 01	1,251 78	4 27	- 5.79
1903.	49,649	14,957,439	301	64,262,464 17	1,294 34	4 30	+ 3.40

Ces chiffres montrent que la dépression du salariat qui s'était accusée aux cours des années 1901 et 1902, s'est trouvée enrayée pendant l'exercice écoulé en ce qui concerne l'ensemble des travailleurs.

Pour l'ouvrier mineur proprement dit, nous voyons que son salaire moyen annuel s'est élevé en 1903 à fr. 1,662-95 pour 302 jours de travail; il avait été en 1902, de fr. 1,608-47 pour 292 journées. C'est là une différence en plus de fr. 54-48, représentant une majoration de 3.39 % du salaire acquis en 1902.

Cette majoration s'est étendue aux autres catégories d'ouvriers occupés à l'intérieur de la mine; elle se chiffre par fr. 47-48, les salaires moyens ayant été respectivement en 1902 et 1903, de 1,130 francs et de fr. 1,177-48. Cette

somme correspond à 4.20 % de la somme touchée en 1902.

Quant à la rémunération du personnel occupé à l'intérieur de la mine, elle a subi une faible majoration de fr. 28-02 comparativement à l'année 1902.

Pour l'exercice 1903, les recettes de l'institution se sont élevées à fr. 1,059,306-89. Elles dépassent celles du présent exercice de fr. 60,160-44 et se décomposent comme suit :

1° Subside de l'Etat, y compris la cotisation des délégués à l'Inspection des mines	14,218 54
2° Subside de la province	2,330 »
3° Cotisation des exploitants à raison de 1.5 % des salaires payés aux ouvriers.	963,941 67
4° Intérêts des fonds placés	78,816 68

Ensemble. . fr. 1,059,306 89

Elles avaient atteint en 1902 999,146 45

Différence en plus. . fr. 60,160 44

Si, d'autre part, nous établissons le compte des dépenses, nous trouvons :

1° Pensions viagères. fr. 438,878-97 ou 54.63 % du total.
2° Id. temporaires. 34,895-25 ou 4.34 % id.
3° Secours. 329,627-15 ou 41.03 % id.

Ensemble. . fr. 803,401-37 ou 100 %.

Ajoutant à ce chiffre celui des frais d'administration ou . . fr. 19,527-08

nous obtenons au total fr. 822,928-45

En 1902, les dépenses avaient atteint fr. 802,661-21. Elles présentent sur celles du précédent exercice une majoration de fr. 20,267-24.

Comparées aux recettes, les dépenses laissent cette année encore, un excédent s'élevant à la somme de fr. 236,378-44 qui, ajoutée à l'encaisse au 1^{er} janvier 1903, soit 2,378,410-45, porte l'avoir de l'association au 1^{er} janvier 1904 à fr. 2,614,788-89.

Nous consignons dans le tableau suivant le mouvement des recettes et des dépenses pendant la période décennale 1894 à 1903.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Différence	
			Boni	Mali
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1894	654,244 01	655.388 06	»	1,144 05
1895	666,443 45	682,660 14	»	16,216 69
1896	687,902 44	700,910 39	»	13,007 95
1897	731,805 26	730,639 67	1,165 59	»
1898	794,113 03	736,910 34	57,202 69	»
1899	865,798 01	754,966 20	110,831 81	»
1900	1,149,895 05	751,123 80	398,771 25	»
1901	1,040,072 41	770,876 45	269,195 96	»
1902	999,146 45	802,661 21	196,485 24	»
1903	1,059,306 89	822,928 45	236,378 44	»

On voit que depuis 1897, les opérations de la Caisse n'ont cessé de clôturer par des bonis atteignant ensemble fr. 1,270,030-98. Si nous en déduisons le déficit afférent aux quatre années 1894 à 1896, lesquels s'élève à fr. 30,368-69, nous voyons que l'écart bénéficiaire en faveur de la décade considérée se chiffre par fr. 1,239,662-29. Cette somme est venue heureusement renforcer l'encaisse qui, ainsi que nous l'avons dit, atteint au début de 1904, fr. 2,614,788-89.

Le tableau A, annexé au rapport annuel de la Commission administrative, montre que des diverses sociétés affiliées, exception faite de celles dont les charbonnages sont inactifs, huit ont occasionné un excédent des dépenses sur les recettes de fr. 41,211-43. Si nous ajoutons à cette somme celle absorbée par le service des charbonnages inactifs, nous voyons que l'excédent des dépenses sur les recettes pour ces différentes sociétés, monte à fr. 46,545-11.

Comme 27 des sociétés affiliées ont donné un excédent de recettes de fr. 207,085-41 que le surcroît susvisé de dépenses est venu réduire, l'excédent net des recettes se chiffre par fr. 160,540-30.

Le montant des charges annuelles pour la période décennale de 1895 à 1904 se trouve résumé dans le tableau ci-après :

ANNÉES	CHARGES ANNUELLES	
	Totales	Pour Pensions
	FR.	FR.
1895	629,107 40	404,537 80
1896	640,501 »	404,478 »
1897	663,512 »	415,035 »
1898	690,877 »	425,376 80
1899	714,385 95	427,885 20
1900	732,499 55	432,559 »
1901	726,104 45	436,906 20
1902	750,640 20	451,038 60
1903	783,010 90	460,646 »
1904	793,185 75	463,558 60

Ces chiffres attestent une augmentation continue des charges annuelles.

Si nous rappelons que le montant de l'encaisse au 1^{er} janvier 1904 atteint fr. 2,614,788-89, nous voyons que cette somme représente 3.30 fois celui des charges totales annuelles. L'an dernier, ce chiffre était de 3.04. Il y a là une progression qu'il serait désirable de voir se maintenir dans l'intérêt de l'œuvre.

Accidents.

Pendant l'année 1903, 59 ouvriers ont été tués ou ont succombé aux suites de leurs blessures; d'autre part, 66 ont été plus ou moins grièvement blessés.

En 1902, le nombre des ouvriers ayant péri avait été de 58 et celui des blessés de 155, dont 97 n'ont pu être renseignés dans le rapport relatif à cet exercice, parce qu'ils n'ont été signalés et secourus que l'année suivante.

Comme précédemment, les éboulements, chutes de pierres, de houille, de bois, les chocs de chariots, wagons, cages, etc., constituent les causes prédominantes des accidents dont les ouvriers ont été victimes.

Pensions. — Nombre. — Extinctions.

Au 1^{er} janvier 1903, le nombre total des pensions se subdivisait comme suit :

	Pensions viagères.	Pensions temporaires.
Il a été accordé en 1903	2,992	624
Ensemble :	3,294	711
Retranchant les extinctions survenues au cours de l'exercice	263	103
Il reste au 1 ^{er} janvier 1904.	3,031	608

Soit ensemble 3,639 pensions tant viagères que temporaires, chiffre qui dépasse celui de l'an dernier de 23 unités.

Les 302 pensions viagères ajoutés aux 87 pensions temporaires octroyées en 1903, comportent une somme globale de fr. 42,233-20. Si nous en défalquons le montant des extinctions, soit fr. 39,320-60, on en déduit que les charges de l'institution se sont accrues de fr. 2,912-60, chiffre inférieur de fr. 6,695-80 à celui qu'accusait le précédent exercice.

Le tableau que nous donnons ci-dessous renseigne le nombre de personnes secourues, en même temps que les sommes distribuées au cours des dix dernières années :

ANNÉES	Nombre de personnes secourues	Montant des pensions et des secours	Sommes payées en moyenne à chacune des personnes secourues
		Fr.	Fr.
1894	5,132	640,678 75	124 84
1895	5,232	668,289 14	127 73
1896	5,297	686,625 54	129 62
1897	5,486	716,333 72	130 57
1898	5,587	722,493 94	129 31
1899	5,679	740,033 80	130 31
1900	5,733	734,951 98	128 19
1901	5,821	754,488 45	129 61
1902	6,041	786,445 48	130 18
1903	6,188	803,401 37	129 83

On remarquera la progression du chiffre des pensions et des secours pour lesquels le taux moyen des sommes

payées à chacune des personnes secourues oscille comme précédemment aux environs de 130 francs.

Nous groupons dans le tableau ci-après le détail des pensions et secours répartis par catégories de bénéficiaires, pendant la même période décennale.

DÉSIGNATION DES CATÉGORIES	NOMBRE DE PENSIONS ET SECOURS										SOMMES PAYÉES									
	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903
<i>Pensions viagères</i>																				
1 ^o Ouvriers mutilés et rendus incapables de travailler . . .	464	489	485	507	515	527	536	522	532	531	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
2 ^o Veuves d'ouvriers ayant péri par accident	610	582	575	573	559	550	547	547	558	573	97,376 82	102,038 83	103,985 91	108,042 37	110,270 84	113,339 93	114,029 36	114,126 46	115,705 09	115,356 56
3 ^o Parents d'ouvriers tués	38	33	31	34	34	30	29	26	24	23	139,377 84	135,940 59	4,331 44	4,559 57	4,096 59	3,994 92	3,372 79	3,636 31	3,290 70	3,064 25
4 ^o Ouvriers vieux ou infirmes	1,182	1,247	1,322	1,438	1,536	1,590	1,669	1,770	1,877	1,972	4,893 46	4,455 85	121,062 47	130,056 69	138,998 57	145,224 24	151,319 29	160,864 13	172,151 51	177,663 12
5 ^o Divers	248	232	219	218	209	197	196	187	186	174	105,844 »	113,748 64	12,446 24	12,794 73	13,115 83	12,217 72	13,286 80	12,898 62	14,011 90	12,983 71
<i>Pensions temporaires</i>																				
Enfants, frères et sœurs d'ouvriers tués ou accidentés, orphelins	1,052	1,015	927	887	847	825	794	736	724	696	12,100 58	12,614 18	46,755 43	45,225 59	43,183 72	40,825 67	39,492 18	38,214 90	35,374 13	34,895 25
<i>Secours</i>																				
Ouvriers blessés, parents d'ouvriers tués, ouvriers vieux et infirmes	1,538	1,632	1,738	1,829	1,887	1,960	1,962	2,033	2,140	2,219	50,501 23	49,997 78	265,387 85	281,472 90	285,500 75	299,940 55	289,198 25	299,601 60	322,364 90	329,627 15
											230,544 85	249,493 30								

Les sommes consacrées tant au service des pensions viagères et temporaires, qu'aux secours, se sont élevées en 1903 à fr. 803,401-37. Elles dépassent de fr. 16,955-89 celles qui avaient été dépensées l'année précédente. Elles sont de fr. 160,540-30 inférieures au montant de la cotisation des exploitants, différence qui, pour le présent exercice, représente 77 % de l'excédent des cotisations sur les dépenses.

Depuis sa fondation, la Caisse de prévoyance de Charleroi a reçu fr. 30,306,789-91 et elle a dépensé fr. 27,692,001-02, d'où résulte le boni de fr. 2,614,788-89, constituant l'avoir de l'institution au 1^{er} janvier 1904, renseigné précédemment.

Caisses de secours.

Ces Caisses, instituées au siège de chacune des sociétés affiliées, assument la charge des secours pendant les six premiers mois qui suivent la constatation de l'accident dont l'ouvrier a été victime. De là, le report d'une année sur l'autre d'accidents qui s'étant produits au cours du second semestre de l'année, ne peuvent être signalés à la Caisse proprement dite de prévoyance qu'à l'expiration des six mois suivants.

Nous croyons devoir rappeler que les sociétés affiliées contribuent exclusivement depuis le 15 septembre 1882, à l'alimentation des Caisses particulières aussi bien que de la Caisse commune de prévoyance.

De ce chef, les exploitants ont versé depuis cette époque fr. 26,355,740-52, dont fr. 13,624,215-16 à la Caisse commune et fr. 12,731,525-36 aux Caisses particulières de secours.

Les dépenses occasionnées par ces dernières pendant l'exercice écoulé s'élèvent à la somme de fr. 794,736-13 et se décomposent ainsi qu'il suit :

Secours en argent	fr. 387,677 26
Médicaments	128,434 94
Charbons	24,069 25
Frais d'hospitalisation	32,460 91
Divers	46,016 25
Ensemble	fr. 618,658 61
Les honoraires des médecins se sont élevés à	176,077 52
Dépenses totales	fr. 794,736 13

Les frais médicaux et pharmaceutiques ajoutés à ceux d'hospitalisation montent à la somme de fr. 336,973-37,

représentant 42.40 % de la dépense globale, ce qui correspond à fr. 21-35 par personne secourue et fr. 6-79 par ouvrier affilié.

Les soins médicaux seuls, qui ont coûté, comme nous l'avons renseigné plus haut, fr. 176,077-52, répartis par tête d'ouvrier secouru et par tête d'ouvrier affilié s'élèvent respectivement à fr. 11-15 et fr. 3-55. En 1902, les chiffres correspondants avaient été de fr. 11-12 et fr. 3-58.

Les versements opérés par les exploitants tant pour le service de la Caisse commune de prévoyance que pour celui des Caisses particulières de secours se sont élevés en 1903 à fr. 1,758,677-80 contre fr. 1,690,173-46 en 1902.

Le tableau ci-dessous résume les dépenses faites par les diverses Caisses de secours pendant la période décennale 1894-1903.

ANNÉES	DÉPENSES			Moyenne par tête d'ouvrier affilié
	Honoraires des médecins	Autres frais	Ensemble	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1894	122,525 66	490,408 10	612,933 76	15 02
1895	132,848 90	529,759 96	662,608 86	15 81
1896	135,633 53	510,994 47	646,628 »	15 34
1897	134,046 05	515,011 85	649,057 90	15 38
1898	155,504 41	526,205 19	681,709 60	15 66
1899	158,092 85	541,767 69	699,860 54	16 26
1900	181,631 30	579,386 75	761,018 05	15 69
1901	176,241 11	605,111 36	781,352 47	16 22
1902	173,917 65	604,629 47	778,547 12	16 03
1903	176,077 52	618,658 61	794,736 13	16 01

Abstraction faite des frais d'administration sensiblement constants d'une année à l'autre, les Caisses de prévoyance et de secours ont dépensé ensemble en 1903, fr. 1,617,664-97, soit fr. 32-58 par tête d'ouvrier affilié.

En 1902, la dépense s'était chiffrée par fr. 1,564,992-60 représentant fr. 32-23 par tête d'ouvrier affilié.

La part contributive des sociétés dans l'alimentation des deux Caisses s'établit comme suit pour l'année 1903.

A la Caisse commune de prévoyance fr. 963,941 67

Aux Caisses particulières de secours. . 794,736 13

Soit ensemble. . fr. 1,758,677 80

Ce qui répond à une allocation de fr. 35-42 par tête d'ouvrier affilié, dont fr. 19-41 pour la Caisse proprement dite de prévoyance et fr. 16-01 pour les Caisses de secours.

En 1902, les chiffres correspondants s'étaient élevés à fr. 34-81 se répartissant respectivement entre les deux caisses par fr. 18-78 et fr. 16-03.

CAISSE DU CENTRE (1)

Comme précédemment, huit établissements ont été, pendant l'année 1903, affiliés à la Caisse de prévoyance en faveur des ouvriers des houillères du Centre, ce sont :

- 1° Charbonnages de Bascoup ;
- 2° » Mariemont ;
- 3° » Houssu ;
- 4° » Haine-St-Pierre et La Hestre ;
- 5° » La Louvière et Sars-Longchamps ;
- 6° » Bois-du-Luc ;
- 7° » Strépy-Bracquegnies ;
- 8° » Havré.

(1) Rapporteur : M. C. Minsier

Les ouvriers occupés dans ces établissements ont été au nombre de 19,268; ils ont fourni 5,727,911 journées de travail, soit 297.3 journées par ouvrier, et touché de ce chef fr. 23,753,365-87 de salaires, ce qui fait ressortir à fr. 1,232-79 leur salaire annuel et à fr. 4-15 leur salaire journalier.

Le tableau ci-après reproduit ces chiffres en rappelant ceux des six derniers exercices pendant lesquels les Sociétés affiliées étaient celles qui existent actuellement.

ANNÉES	NOMBRE		SALAIRES GLOBAUX	SALAIRE MOYEN	
	d'ouvriers	de journées effectuées		annuel	journalier
1897	16,729	4,963,474	17,341,300 76	1,036 60	3 49
1898	17,051	5,066,819	18,767,884 71	1,100 69	3 71
1899	17,246	4,970,845	20,180,920 55	1,170 18	4 06
1900	18,325	5,439,531	26,177,501 78	1,428 51	4 81
1901	18,561	5,431,555	24,345,826 42	1,311 66	4 48
1902	18,827	5,444,392	22,874,701 90	1,214 99	4 20
1903	19,268	5,727,911	23,753,365 87	1,232 79	4 15

Comparée à l'année 1902, l'année 1903 accuse en conséquence une augmentation :

- Du nombre des ouvriers occupés de 441 unités;
 - Du nombre des journées effectuées de 283,519 unités;
 - Des salaires globaux de fr. 878,663-97;
 - Du salaire annuel de l'ouvrier, de fr. 17-80;
- soit respectivement 2.3 %, 5.2 %, 3.4 % et 1.5 % et par contre, une diminution de fr. 0-055 de salaire journalier de l'ouvrier soit 1.3 %.

Recettes

Les recettes totales de la caisse se sont élevées à fr. 664,992-19, se décomposant comme suit :

Retenues sur les salaires	fr. 296,916 95
Cotisation des exploitants	296,916 94
Cotisation de l'Etat pour les délégués à l'inspection des mines	225 60
Subside de l'Etat	7,175 42
Id. de la province	1,461 »
Intérêts des capitaux placés	62,296 28
Ensemble.	fr. 664,992 19

Les recettes avaient été en 1900 de fr. 716,319-78.
 en 1901 676,764-22.
 en 1902 639,748-88.

Les recettes de l'exercice écoulé sont donc supérieures de fr. 25,243-31 à celles de l'année 1902 et ne diffèrent que de fr. 11,772-03 de celles de l'année 1901.

Le tableau ci-après donne pour les années 1897 à 1903, le détail des recettes :

ANNÉES	RETENUES sur les salaires	COTISATIONS des exploitants	COTISATION de l'Etat pour les délégués à l'inspection des mines	SUBSIDES de l'Etat	SUBSIDES de la province	INTÉRÊTS des capitaux placés	PLUS-VALUE sur titres	TOTAUX
1897	fr. 216,766 27	216,766 27	»	fr. 7,123 64	fr. 1,425 »	fr. 46,200 67	fr. »	fr. 488,281 85
1898	234,599 05	234,599 06	165 40	7,102 69	1,429 »	46,526 29	»	524,421 49
1899	252,201 66	252,261 65	225 60	7,078 27	1,405 »	47,433 86	»	560,666 04
1900	327,218 71	327,218 72	225 60	7,206 22	1,395 »	49,681 03	3,374 50	716,319 78
1901	304,323 51	304,323 50	218 08	7,202 20	1,414 »	55,414 18	3,868 75	676,764 22
1902	285,633 55	285,933 56	225 60	7,224 10	1,459 »	58,973 07	»	639,748 88
1903	296,916 95	296,916 94	225 60	7,175 42	1,461 »	62,296 28	»	664,992 19

Dépenses

Les dépenses totales se sont élevées à la somme de fr. 560,627-30, suivant le détail ci-après :

Pensions et secours	fr. 551,560 80
Gratifications aux veuves remariées	2,643 60
Dépenses diverses	4,682 90
Moins-value sur titres	1,740 00
Ensemble	560,627 30

ce qui constitue sur l'année 1902, une augmentation de dépenses de fr. 10,854-35; voici d'ailleurs comment ces dépenses se répartissent pour la période 1897 à 1903.

ANNÉES	PENSIONS et SECOURS	DIVERS	ENSEMBLE
	fr.		
1897	476,166 90	4,792 30	480,959 20
1898	493,493 00	4,628 35	498,121 35
1899	509,926 70	4,715 45	514,642 15
1900	517,903 »	4,752 75	522,655 75
1901	529,212 90	4,648 05	533,860 95
1902	541,256 60	(1) 6,776 35	548,032 95
1903	554,204 40	(2) 6,422 90	560,627 30

(1) Dont fr. 2,133-25 moins-value sur titres.

(2) Dont fr. 1,740 moins value sur titres.

Les chiffres qui précèdent font connaître que, par ouvrier occupé, les recettes de la caisse ont été fr. 34-51, tandis que les dépenses ont été de fr. 29-10; ces chiffres étaient pour l'année 1902 de fr. 33-98 et 29-11.

Situation de la caisse

La situation de la caisse au 1^{er} janvier 1904 s'établit comme suit :

Avoir au 1 ^{er} janvier 1903.	fr. 2,022,380 98
Recettes de l'année	+ 664,992 19
Ensemble	2,687,373 17
Dépenses de l'année	— 560,627 30
Avoir au 1 ^{er} janvier 1904.	2,126,745 87

L'avoir de la caisse a donc augmenté de fr. 104,364-89.

Le tableau ci-après permet de comparer les opérations de la caisse au cours des années 1894 à 1903 :

ANNÉES	RECETTES	DÉPENSES	Excédent		AVOIR	CHARGES		RAPPORT
			en recettes	en dépenses		au 31 décembre	au 31 décembre	
1894	457,009 88	418,772 30	38,327 58	»	1,475,410 42	428,305 20	3.44	
1895	472,212 24	443,421 10	28,791 14	»	1,504,201 96	447,759 60	3.36	
1896	476,099 89	465,850 78	10,249 11	»	1,514,451 07	467,391 60	3.24	
1897	488,281 85	480,959 20	7,322 65	»	1,521,773 72	486,022 20	3.13	
1898	524,421 49	498,121 35	26,300 14	»	1,548,073 86	499,348 20	3.10	
1899	560,666 04	514,642 15	46,023 89	»	1,594,097 75	510,302 40	3.12	
1900	(1)716,319 78	522,655 75	193,664 03	»	1,787,761 78	521,127 60	3.43	
1901	(2)676,764 22	533,880 95	142,903 27	»	1,930,605 05	538,292 40	3.59	
1902	639,748 88	(3)548,032 95	91,715 93	»	2,022,380 98	542,997 20	3.72	
1903	664,992 19	(4)560,627 30	104,364 89	»	2,126,745 87	558,128 40	3.81	

(1) Compris fr. 3,974.50 plus-value sur titres.
 (2) » 3,868.75 »
 (3) » 2,133.25 moins-value sur titres.
 (4) » 1,740.00 »

Ce tableau montre d'une part que les bonis de la caisse ont été en augmentant de 1897 à 1900, et en diminuant de 1901 à 1902; d'autre part que le boni de l'année 1903 est supérieur à celui de l'exercice antérieur.

On peut d'ailleurs remarquer que si de 1897 à 1902, les dépenses ont été de plus grandes en plus grandes, les recettes ont augmenté davantage de 1897 à 1900, pour ensuite diminuer en 1901 et 1902 et se relever enfin en 1903.

Pour les années 1902 et 1903, les pensions et secours accordés se répartissent ainsi qu'il suit :

PERSONNES SECOURUES ou PENSIONNÉES	NOMBRE EN		SOMMES DÉPENSÉES EN	
	1902	1903	1902	1903
Ouvriers mutilés, incapables de travailler	981	961	175,706 50	175,583 30
Veuves d'ouvriers morts par accident . . .	382	371	50,398 50	51,915 »
Parents d'ouvriers	206	190	20,850 »	19,662 »
Ouvriers vieux	1,093	1,143	214,561 »	226,511 »
Veuves d'ouvriers vieux	908	911	76,734 »	77,517 50
Orphelins : Pensions extraordinaires . . .	5	8	288 »	372 »
Veuves remariées : Gratifications	10	9	2,718 60	2,643 60
Totaux	3,590	3,593	541,256 60	554,204 40

La somme totale dépensée en 1903 a été de fr. 12,947-80 supérieure à celle concernant l'année 1902; il convient d'ailleurs de remarquer que les sommes représentant les secours ou pensions alloués aux diverses catégories de bénéficiaires diffèrent peu d'un exercice à l'autre si l'on fait exception pour la catégorie des vieux ouvriers laquelle a donné lieu, en 1903, à une dépense de 11,950 francs supérieure à celle relative à l'année 1902.

Les secours alloués à la suite d'accidents s'élèvent à fr. 250,175-90 et ceux résultant de la vieillesse et de l'infirmité se chiffrent par fr. 304,028-50.

Les premiers ont été répartis entre 1,539 ouvriers, soit 8 % du nombre des ouvriers occupés; le secours par personne est donc de fr. 162-56.

Les derniers ont été répartis entre 2,054 ouvriers, soit 10.7 % du personnel occupé; le secours par personne est donc de fr. 148-01.

Les secours pour accidents et ceux pour invalidité sont les 45.1 % et 54.9 % des secours totaux et ils représentent respectivement 1.05 % et 1.28 % des salaires globaux, soit ensemble 2.33 % de ces salaires.

Accidents.

14 accidents, ayant occasionné la mort de 10 ouvriers et des blessures graves à 4 autres, ont été déclarés à la Caisse de prévoyance.

Le tableau ci-après permet de comparer les années 1892 à 1903 au point de vue des accidents ayant donné lieu à intervention de la Caisse de prévoyance.

ANNÉES	Nombre d'ouvriers	Accidents		Tués		Blessés	
		Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers	Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers	Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers
1892	16,619	20	1.20	13	0.78	7	0.42
1893	16,581	14	0.84	10	0.60	4	0.24
1894	16,914	24	1.42	21	1.24	3	0.18
1895	17,074	17	0.99	11	0.64	6	0.35
1896	16,956	12	0.71	7	0.41	5	0.30
1897	16,729	12	0.71	9	0.54	3	0.18
1898	17,051	18	1.06	6	0.35	12	0.71
1899	17,246	10	0.58	8	0.46	2	0.12
1900	18,325	4	0.22	1	0.05	3	0.16
1901	18,521	16	0.86	11	0.59	5	0.27
1902	18,827	19	1.01	9	0.48	10	0.53
1903	19,268	14	0.73	10	0.52	4	0.21

Caisses particulières de secours.

Les recettes des caisses particulières de secours provenant, pour des sommes égales, d'une retenue sur les salaires et d'une cotisation des exploitants se sont élevées à fr. 247,518-92; les dépenses ont été de fr. 227,286-21.

Le tableau ci-après reproduit ces chiffres ainsi que ceux relatifs aux trois exercices antérieurs :

ANNÉES	DÉPENSES	RECETTES
1900	Fr. 265,404 47	Fr. 199,173 60
1901	252,921 98	225,539 59
1902	235,358 25	228,623 96
1903	247,518 92	227,286 21

L'avoir de ces caisses, qui était au 1^{er} janvier 1903 de fr. 205,122-82, était donc au 1^{er} janvier 1904, de fr. 225,355-53; la caisse particulière de secours de chaque établissement se solde d'ailleurs de même en boni.

Les dépenses de ces caisses ont consisté, comme précédemment, en secours en argent.

CAISSE DE LIÈGE (1)

Le nombre des établissements miniers en activité dans la province de Liège, pendant l'année 1903, a été de 47, se décomposant en 43 mines de houille, dont 2 n'ont donné lieu qu'à des travaux préparatoires ou de premier établissement, 3 mines métalliques et une exploitation souterraine de minerais de fer.

De ces 47 établissements, cinq, comprenant les deux mines en préparation, et ayant un personnel total de 376 ouvriers, ne sont pas affiliés à la Caisse de prévoyance; toutefois deux sociétés ont continué à y faire des versements en faveur de certains de leurs ouvriers qui étaient occupés jadis à des exploitations minières que ces sociétés ont cessé d'activer.

Non compris ces derniers travailleurs, dont le nombre est en décroissance, les établissements miniers affiliés ont occupé 35,484 ouvriers en 1903, soit 794 de plus que pendant l'année précédente.

En 1903, ces ouvriers ont reçu en salaires nets, déduction faite de toute retenue, la somme de 43,255,590 francs pour 10,837,860 journées de travail. En moyenne, le salaire journalier net de l'ouvrier affilié a donc été de fr. 3-99 et son gain annuel de fr. 1,219-02. En 1902, ils avaient été respectivement de fr. 3-97 et de fr. 1,197-57; d'où une augmentation de fr. 0-02 pour le salaire journalier et de fr. 21-45 pour le gain annuel.

(1) Rapporteur M. Ad. Firket.

Caisse commune de prévoyance.

I. — Recettes et dépenses.

Avant de résumer les comptes proprement dits de la Caisse commune de prévoyance, nous mentionnerons que le subside annuel de 15,000 francs mis à la disposition de la Commission administrative de cette Caisse par le Conseil provincial de Liège, a permis, en y ajoutant le reliquat des années précédentes, de distribuer 136 secours extraordinaires, s'élevant ensemble à la somme de 16,019 francs, à des ouvriers qui ne réunissent pas toutes les conditions requises par les statuts de la Caisse pour l'obtention de secours réguliers.

Les recettes et les dépenses dérivant du subside provincial font l'objet de comptes particuliers et ne sont pas comprises dans ceux que nous allons passer en revue.

Recettes.

Somme versée par les exploitants (2 % du montant des salaires payés aux ouvriers).	fr. 877,618 10
Subside du Gouvernement	11,873 15
Somme versée par le Gouvernement pour la cotisation des délégués ouvriers à l'inspection des mines	324 »
Intérêts des capitaux placés.	101,964 99
Total des recettes. . . fr.	991,780 24

Dépenses.

Pensions et secours	fr. 819,170 50
Frais d'administration ordinaires	9,073 71
Id. extraordinaires	2,100 »
Commissions de banque.	607 70
Total des dépenses. . . fr.	830,951 91

Par rapport à l'année 1902, les recettes ont augmenté de fr. 38,500-84, les dépenses de fr. 18,038-74; et pendant l'exercice 1903, les recettes ont dépassé les dépenses de fr. 160,828-33.

Dans un autre ordre d'idées, nous ferons remarquer que les frais d'administration ordinaires de la Caisse de prévoyance sont très peu élevés et n'atteignent pas 1 % des recettes.

Le tableau ci-dessous permet de comparer le mouvement financier de l'année 1903 avec celui des cinq années précédentes.

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent des recettes	Avoir à la fin de l'année
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1898	787,253 50	734,703 49	52,550 01	2,232,809 61
1899	832,829 10	754,750 79	78,078 31	2,310,887 92
1900	1,027,303 24	778,047 20	249,256 04	2,560,143 96
1901	967,363 38	792,663 36	174,700 02	2,734,843 98
1902	953,279 40	812,913 17	140,366 23	2,875,210 21
1903	991,780 24	830,951 91	160,828 33	3,036,038 54

II. — Pensions et secours.

Les deux tableaux suivants font connaître, pour chaque année de la période quinquennale 1898 à 1902 et pour l'année 1903, le premier, le nombre des personnes secourues par la Caisse de prévoyance et les sommes qui leur ont été distribuées, le second, la répartition de ces sommes entre les diverses catégories des bénéficiaires.

ANNÉES	Nombre de personnes secourues	Montant des pensions et secours	
		total	moyen par personne
		Fr.	Fr.
1898	4,877	725,712 »	148 80
1899	4,985	745,531 »	149 56
1900	5,128	768,184 »	149 80
1901	5,258	782,057 »	148 74
1902	5,296	801,226 »	151 29
1903	5,326	819,170 50	153 81

DÉSIGNATION DES PERSONNES SECOURUES	NOMBRE DE PERSONNES SECOURUES						
	1898	1899	1900	1901	1902	1903	
Ouvriers mutilés.	879	906	935	990	1,026	1,045	
Veuves d'ouvriers tués	516	515	512	516	502	493	
Veuves d'ouvriers mutilés pensionnés	98	100	99	105	112	112	
Parents d'ouvriers tués {	Pensions viagères . .	28	29	32	30	36	31
	Secours extraordinaires	16	11	13	12	24	20
Orphelins de père et de mère et enfants de veuves	323	313	300	295	281	278	
Indemnités aux veuves remariées.	8	8	5	8	7	15	
Totaux des personnes secourues et des sommes distribuées du chef d'accidents	1,868	1,882	1,896	1,956	1,988	1,994	
Vieux ouvriers et infirmes	3,009	3,103	3,232	3,302	3,308	3,332	
Totaux généraux.	4,877	4,985	5,128	5,258	5,296	5,326	

Il résulte du tableau précédent que les secours aux victimes d'accidents ou à leurs familles et le nombre de personnes secourues de ce chef, ont augmenté respectivement de fr. 5,774-50 et de 6 personnes en 1903 par rapport à l'année antérieure, tandis que les sommes distribuées aux ouvriers âgés ou infirmes secourus se sont accrues de

MONTANT DES SECOURS DISTRIBUÉS					
1898	1899	1900	1901	1902	1903
Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
153,756 »	156,121 »	164,569 »	172,561 »	175,506 »	182,420 »
85,124 »	84,932 »	84,812 »	82,560 »	83,046 »	82,072 »
9,672 »	9,504 »	9,888 »	10,920 »	10,742 »	11,176 »
4,464 »	4,488 »	4,392 »	4,296 »	5,154 »	4,562 »
2,630 »	1,680 »	2,000 »	1,450 »	3,579 »	2,203 50
20,352 »	19,584 »	18,624 »	18,624 »	17,644 »	17,612 »
1,600 »	1,700 »	1,125 »	1,700 »	1,575 »	2,975 »
277,598 »	278,009 »	285,410 »	292,111 »	297,246 »	303,020 50
448,114 »	467,522 »	482,774 »	489,946 »	503,980 »	516,150 »
725,712 »	745,531 »	768,184 »	782,057 »	801,226 »	819,170 50

12,170 francs et que le nombre de ceux-ci a augmenté de 24.

Pour l'année 1903, la somme distribuée à cette dernière catégorie de secourus a atteint 516,150 francs, c'est-à-dire 63 % de la totalité des pensions et secours accordés par la Caisse de prévoyance de Liège.

Le tableau suivant dans lequel figurent, depuis 1891, le montant total des pensions et secours et sa répartition entre les deux grandes catégories de personnes secourues, ainsi que la part proportionnelle de chacune de ces catégories dans le montant total annuel, montre que les charges que s'est imposée la Caisse de Liège en faveur de l'invalidité et de la vieillesse n'ont pas cessé de s'accroître. La part proportionnelle des secours accordés aux ouvriers âgés ou infirmes, est passée de 57.6 % en 1891 à 63 % en 1903, tandis que celle des pensions et secours alloués à la suite d'accidents tombait de 42.2 % à 37 %, bien que les sommes distribuées de ce dernier chef aient augmenté de 248,540 francs à fr. 303,020-50.

ANNÉES	MONTANT TOTAL des Pensions et secours		PENSIONS et secours aux victimes d'accidents et à leurs familles		SECOURS aux ouvriers âgés ou infirmes		
	FR.		FR.	o/o	FR.	o/o	
							Sommes distribuées
1891.	586,778	47	248,540	»	338,238	47	57.6
1892.	600,295	50	248,993	»	351,302	50	58.5
1893.	610,321	»	247,372	»	362,949	»	59.5
1894.	623,199	»	251,303	»	371,896	»	59.7
1895.	649,245	50	258,247	50	390,998	»	60.2
1896.	670,986	32	264,462	32	406,524	»	60.6
1897.	703,841	»	270,411	»	433,430	»	61.6
1898.	725,712	»	277,598	»	448,114	»	61.7
1899.	745,531	»	278,009	»	467,522	»	62.7
1900.	768,184	»	285,410	»	482,774	»	62.8
1901.	782,057	»	292,111	»	489,946	»	62.6
1902.	801,226	»	297,246	»	503,980	»	62.9
1903.	819,170	50	303,020	50	516,150	»	63.0

Caisse particulière de secours.

CATÉGORIES	OUVRIERS		RECETTES		DÉPENSES				
	Nombre	Salaires bruts	Retenues sur les salaires	Subventions des exploitants	Montant des secours			Honoraires des médecins	TOTALES
					Argent	Médicaments	Charbon, pain, etc		
a) Caisses alimentées exclusivement par les retenues sur les salaires	2	Fr. 922,500	16,600	»	Fr. 11,350	2,200	100	Fr. 2,950	Fr. 16,600
b) Caisses alimentées exclusivement par les subventions des exploitants	31	28,670 85,600,190	»	730,550	445,231	156,413	49,836	99,140	750,620
c) Caisses mixtes	4	2,858 3,325,300	57,500	44,400	80,750	19,400	950	8,950	110,050
Totaux	37	32,262 89,817,990	74,100	774,950	537,331	178,013	50,886	111,040	877,270
Exploitations sans caisse particulière, affiliées à des compagnies d'assurances	4	224,550	3,600	200	?	?	?	?	?
Exploitations dépendant de groupes d'établissements ayant une caisse commune dont les comptes ne sont pas subdivisés (1)	6	3,220 3,926,200	42,000	37,710	40,880	23,570	3,380	15,700	83,530
Totaux généraux	47	35,860 43,998,740	120,000	812,860	578,211	201,583	54,266	126,740	960,800

(1) Les recettes et les dépenses sont relatives à l'ensemble des établissements, tandis que les nombres d'ouvriers et les salaires se concernent que les exploitations minières qui en dépendent.

Le tableau précédent, dans lequel les Caisses particulières de secours des mines et minières de la province de Liège sont classées en cinq catégories, résume les opérations de ces Caisses pendant l'année 1903.

Le nombre des exploitations qui y figurent a augmenté d'une unité relativement à l'année précédente par suite de la remise en activité de deux mines de houille, où il n'a été exécuté d'ailleurs que des travaux préparatoires ou de premier établissement, et de l'abandon d'une mine métallique. Celle-ci appartenait aux mines de la catégorie *b* de notre tableau dont le nombre est passé de 32 à 31. Deux mines de la catégorie *a* sont entrées dans la catégorie *c*, parce que les exploitants interviennent depuis 1903 dans l'alimentation de leurs caisses de secours. Enfin, le nombre des exploitations affiliées à des Compagnies d'assurances a augmenté de deux unités, parce que les deux mines en préparation dont il vient d'être question, se sont placées dans cette catégorie.

N'étant pas renseigné sur les secours alloués par les Compagnies d'assurances aux ouvriers des quatre exploitations dépourvues de Caisses particulières de secours proprement dites, et qui n'ont occupé que 378 ouvriers, nous ne pourrions comprendre ces exploitations dans le coup d'œil d'ensemble que nous donnerons sur les opérations des Caisses de secours des 43 autres exploitations.

Celles-ci ont occupé 35,482 ouvriers en 1903, et il résulte de notre tableau que, dans l'alimentation de leurs Caisses de secours, les retenues sur les salaires se chiffrent par 117,000 francs, les subventions des exploitants par 812,660 francs et que les secours alloués par ces Caisses se sont élevés à 960,800 francs.

Si l'on ajoute au montant de ces secours la somme de fr. 819,170-50 distribuée en pensions et secours par la

Caisse commune de prévoyance de la province de Liège, au profit de laquelle aucune retenue n'est faite sur le salaire des ouvriers, on voit que, abstraction faite des quelques petites exploitations affiliées à des Compagnies d'assurances, le prélèvement sur les salaires n'est intervenu que pour 117,000 francs, c'est-à-dire 6.6 %, dans la somme totale de fr. 1,779,970-50 consacrée à l'assistance des ouvriers et de leurs familles.

CAISSE DE NAMUR (1)

La Caisse de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs de la province de Namur comptait, en 1903, 36 établissements affiliés, dont 17 en activité et 19 en non activité. Ces établissements se décomposent comme suit :

DÉSIGNATION	ACTIFS	INACTIFS	ENSEMBLE
Mines de houille	8	9	17
Mines métalliques	2	2	4
Minières	2	5	7
Carrières	1	2	3
Terres plastiques et sables	4	1	5
Totaux	17	19	36

Il convient de nouveau de remarquer que, parmi les établissements considérés comme actifs, il en est quatre (mines métalliques et minières) qui en fait sont inactifs et n'occupent que quelques ouvriers à l'entretien des galeries; d'autre part, parmi les inactifs, il en est trois (charbonnages) dans lesquels l'exploitation, d'abord abandonnée, a été reprise sans une nouvelle affiliation à la Caisse de

(1) Rapporteur : M. J. Libert.

prévoyance de la Province, mais qui ont contracté avec des Sociétés particulières d'assurances.

Le nombre d'ouvriers occupés aux exploitations affiliées a été de 3,483
 Celui des journées effectuées a été de 991,531
 Le montant des salaires s'est élevé à 4,238,247 98
 Le salaire moyen annuel ressort à 1,216 84
 et le salaire moyen quotidien à 4 27

Le tableau ci-après donne la comparaison de ces chiffres pour les cinq dernières années.

ANNÉES	Sociétés affiliées	Sociétés en activité	Nombre		Nombre de journées par ouvrier	Montant des salaires	Salaire moyen	
			d'ouvriers	de journées			annuel	journalier
1899	41	16	2,925	872,761	298	3,287,693 26	1,124 »	3 77
1900	40	16	3,311	909,749	275	4,620,684 97	1,395 56	5 08
1901	36	15	3,297	928,464	282	4,264,470 82	1,297 44	4 59
1902	36	16	3,255	865,254	266	3,914,659 80	1,202 66	4 52
1903	36	17	3,483	991,531	285	4,238,247 98	1,216 84	4 27

L'année 1903 compte, par rapport à 1902, un établissement affilié en activité en plus et consistant dans le Charbonnage de Velaine de la Société Elisabeth, à Velaine-s/Sambre dont la reprise a eu lieu en la dernière année. Quant au nombre total d'établissements affiliés, actifs et inactifs, il n'a pas varié.

Le montant total a subi une augmentation notable en 1903 par rapport à l'année précédente et a presque atteint celui de l'année 1901. Le salaire moyen annuel a subi une légère augmentation, par suite du nombre moyen sensiblement

plus élevé des journées effectuées; par contre, le salaire moyen quotidien a subi une baisse d'environ 5 1/2 %.

On déduit du tableau précédent que :

Le montant général des salaires a augmenté de fr. 323,588 18
 Le salaire moyen annuel a haussé de » 14 18
 et le salaire moyen quotidien a baissé de » 0 25

Recettes.

Les recettes totales de la caisse se sont élevées à fr. 73,161-57 qui se décomposent comme suit :

Cotisations des exploitants fr. 63,582 81
 Cotisation de l'Etat sur le traitement de l'inspecteur ouvrier. 27 »
 Subside de l'Etat. 1,004 07
 Subside de la Province 550 »
 Intérêts des fonds placés, etc. 7,997 69
 Total. fr. 73,161 57

Les recettes de 1902 avaient été de . fr. 68,491 58

Il y a donc eu augmentation de recettes pour 1903 de fr. 4,669 99

Elle a été obtenue par l'augmentation de la cotisation des exploitants qui se chiffre à 4,838 39 malgré une diminution de 165 81 sur les intérêts des fonds placés, etc.

Le tableau suivant donne la comparaison des recettes pendant les cinq dernières années :

ANNÉES	Cotisation		Intérêts des capitaux, etc.	Subsides		TOTAUX
	des exploitants	de l'État		de l'État	de la province	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1899	49,339 45	27 »	7,183 »	990 77	550	58,090 22
1900	69,323 51	27 »	7,259 86	997 81	550	78,158 18
1901	63,976 10	27 »	7,587 87	1,101 01	550	73,151 98
1902	58,744 42	27 »	8,163 50	1,006 66	550	68,491 58
1903	63,582 81	27 »	7,997 69	1,004 07	550	73,161 57

Dépenses

Les dépenses totales se sont élevées à la somme de 65,540 francs; celle-ci se décompose comme suit :

Pensions et secours	fr. 62,757 40
Traitements du secrétaire et du trésorier.	1,800 »
Impressions et frais de bureau	149 65
Dépenses diverses	832 95
Total fr.	65,540 »
Le total des dépenses pour 1902 était de.	fr. 64,632 75

Il y a donc eu pour 1902 une augmentation de dépenses de fr. 907 25 due en grande partie à l'augmentation du montant des secours.

Les pensions et secours accordés pendant les années 1902 et 1903 sont détaillés au tableau ci-après :

DÉSIGNATION	Nombre		Montant en 1902	Montant en 1903
	en 1902	en 1903		
			Fr.	Fr.
<i>Pensions viagères</i>				
Ouvriers mutilés	47	48	10,760	10,500
Veuves d'ouvriers tués	86	81	15,750	15,825
Pères et mères d'ouvriers tués.	4	4	900	900
<i>Pensions temporaires</i>				
Orphelins de père et de mère	»	»	»	»
Enfants d'ouvriers mutilés	6	10	244	216
Enfants de veuves	38	38	1,113	1,190
<i>Secours extraordinaires</i>				
Personnes déjà secourues	6	6	384	384
Proches parents du défunt	27	31	2,620	2,930
Ouvriers grièvement blessés	151	154	30,142	30,692
Vieux ouvriers infirmes	1	1	120	120
Totaux	366	373	62,033	62,757

Les pensions viagères ont diminué de . . . 185 francs.
 Les pensions temporaires ont augmenté de . . . 49 »
 Les secours extraordinaires id. 860 »
 L'augmentation générale est de 724 »
 Le tableau ci-après établit la comparaison des dépenses de la Caisse pendant les cinq dernières années :

ANNÉES	Pensions viagères		Pensions temporaires		Secours extraordinaires		Totaux		Frais d'administration	ENSEMBLE
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant		
1899	145	28,823 50	40	1,232 »	164	27,630 »	349	57,685 50	2,179 30	59,864 80
1900	144	28,503 70	46	1,283 »	165	27,976 »	355	57,762 70	1,972 15	59,734 85
1901	141	27,560 50	50	1,308 »	180	29,713 »	371	58,581 50	2,681 75	61,263 25
1902	137	27,410 50	44	1,357 »	185	33,266 »	366	62,033 50	2,599 25	64,632 75
1903	133	27,225 »	48	1,406 40	192	34,126 »	373	62,757 40	2,782 60	65,540 »

Les secours distribués de 1840, date de l'institution de la Caisse, jusque fin 1903, soit pendant 64 ans, ont été de fr. 2,605,996-52, soit une moyenne annuelle de fr. 40,718-70.

Les dépenses totales ont été de 2,727,345 francs. Les frais d'administration ont donc été en tout de 121,349 fr., soit seulement de 4.45 % de la somme représentant le total des dépenses.

Situation de la caisse

Au 1^{er} janvier 1903, l'avoir était de fr. 268,611 93
 A ajouter les recettes de l'année 1903 » 73,161 57
 Total fr. 341,773 50
 A déduire les dépenses de la dite année » 65,540 »
 Au 31 décembre 1903, l'avoir était de fr. 276,233 50
 L'avoir de la Caisse a donc augmenté de fr. 7,621 57
 L'augmentation totale pendant les quatre dernières années a été de fr. 41,792-46.

Le tableau ci-après donne la comparaison des opérations de la Caisse pendant les dix dernières années :

ANNÉES	Recettes	Dépenses	Excédent en recettes	Excédent en dépenses	Avoir total à fin d'année
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1894 . .	44,485 82	55,619 35	»	11,133 53	277,182 17
1895 (a) .	45,157 13	57,411 27	»	12,254 14	268,058 45
1896 (b) .	46,672 83	59,576 35	»	12,903 52	255,154 93
1897. . .	47,744 55	60,305 35	»	12,560 80	242,594 13
1898 (c) .	52,918 96	59,297 47	»	6,378 51	236,215 62
1899 . .	58,090 22	59,864 80	»	1,774 58	234,441 04
1900 . .	78,158 18	59,734 85	18,423 33	»	252,864 37
1901 . .	73,151 98	61,263 25	11,888 73	»	264,753 10
1902 (d) .	68,491 58	64,632 75	3,858 83	»	268,611 93
1903 . .	73,161 57	65,540 »	7,621 57	»	276,233 50
e) En 1895 Vente d'un titre					3,130 42
b) En 1896, »					808 55
remboursement d'obligations					37 50
remboursement d'un secours payé indûment					30 00
c) En 1898, rentrées diverses					10 00
d) En 1902, bénéfice sur remboursement de 2 obligations					187 50

Grâce aux quatre dernières années de prospérité de l'industrie charbonnière, l'avoir de la Caisse s'est sensiblement relevé; il est presque remonté au niveau où il se trouvait en 1894.

Les exploitations inactives continuent à grever lourdement le budget de la Caisse; bien qu'il y ait eu une sensible décroissance en 1903; la somme totale leur payée en la dite année s'est encore élevée à 9,591 francs. Cette somme serait encore bien plus considérable si l'on considérait, comme elles le sont d'ailleurs en fait, comme inactives, toutes les mines métalliques et les minières; il y

a là un supplément de dépense qui se chiffre par un total de 11,731 francs auquel on ne peut opposer que la minime recette globale de fr. 182-28 que ces exploitations ont fournie.

Le tableau suivant indique, pour la période des dix dernières années, le montant des charges résultant, pour la Caisse de prévoyance, des secours payés aux établissements considérés comme inactifs, c'est-à-dire payant une cotisation si minime qu'elle soit.

ANNÉES	CHARBON-	MINES	MINIÈRES	CARRIÈRES (grès, ardoises)	TERRES PLASTIQUES ET SABLES	TOTAUX
	NAGES	MÉTALLIQUES				
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1894 .	3,981 »	1,130 »	8,223 »	300 »	180 »	13,814 »
1895 .	3,916 »	960 »	8,046 »	540 »	180 »	13,642 »
1896 .	3,477 »	1,275 »	7,548 »	540 »	180 »	13,020 »
1897 .	3,876 »	1,140 »	10,200 »	540 »	180 »	15,936 »
1898 .	4,131 »	960 »	10,145 »	540 »	180 »	15,956 »
1899 .	3,771 »	960 »	9,655 »	540 »	180 »	15,106 »
1900 .	3,996 »	705 »	6,740 »	420 »	180 »	12,041 »
1901 .	3,731 »	540 »	6,285 »	420 »	180 »	11,156 »
1902 .	3,456 »	420 »	5,985 »	420 »	180 »	10,461 »
1903 .	3,331 »	420 »	5,240 »	420 »	180 »	9,591 »

Les deux tableaux suivants donnent la répartition des recettes et des dépenses, en tenant compte de la nature de l'exploitation et en distinguant si les établissements sont actifs ou inactifs :

ÉTABLISSEMENTS EN ACTIVITÉ	Nombre	Nombre d'ouvriers occupés	Sommes	Sommes	Boni	Déficit
			payées par la caisse	reçues par la caisse		
Charbonnages . . .	8	3,428	Fr. 41,255 40	Fr. 62,861 22	Fr. 21,605 82	»
Mines métalliques .	2	3	1,120 »	40 94	»	1,079 06
Minières.	2	11	10,611 »	141 34	»	10,469 66
Carrières (ardoises).	1	7	»	50 05	50 05	»
Terres plastiques et sables	4	34	180 »	489 26	309 26	»
Totaux	17	3,483	53,166 40	63,582 81	21,965 13	11,548 72
En déduisant le déficit fr.					11,548 72	
Il reste un boni de . fr.					10,416 41	

ÉTABLISSEMENTS EN NON ACTIVITÉ	Nombre	Nombre d'ouvriers occupés	Sommes	Sommes	Boni	Déficit
			payées par la caisse	reçues par la caisse		
Charbonnages . . .	9	»	Fr. 3,331 »	»	»	3,331 »
Mines métalliques .	2	»	420 »	»	»	420 »
Minières.	5	»	5,240 »	»	»	5,240 »
Carrières (grès, ar- doises).	2	»	420 »	»	»	420 »
Terres plastiques et sables	1	»	180 »	»	»	180 »
Totaux	19	»	9,591 »	»	»	9,591 »

Enfin, le tableau ci-après renseigne, pour la dernière période quinquennale, le nombre d'accidents ayant nécessité l'intervention de la Caisse :

Années	Nombre d'ouvriers occupés	ACCIDENTS		TUÉS		BLESSÉS	
		Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers	Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers	Nombre	Proportion par 1,000 ouvriers
1899	2,925	17	5.81	4	1.37	14	4.79
1900	3,311	15	4.53	7	2.11	9	2.72
1901	3,297	17	5.16	5	1.52	13	3.94
1902	3,255	13	3.99	5	1.54	8	2.46
1903	3,483	17	4.88	6	1.72	11	3.16

Caisses particulières de secours.

Les caisses particulières de secours sont alimentées par les exploitants ou par une retenue faite sur les salaires des ouvriers.

Les secours distribués, tant en argent qu'en nature, par les caisses particulières des établissements qui ont fourni les renseignements statistiques se sont élevés à la somme de fr. 50,390-28, ainsi qu'il résulte du tableau ci-après :

DÉSIGNATION	Sommes payées		Distribution			Frais d'hôpitaux	Honoraires des médecins	Dépenses diverses	Total des dépenses	Nombre d'individus secourus
	aux ouvriers blessés	aux ouvriers malades et à leurs familles	en médicaments	en charbon	en vires et en habillements					
Mines de houille	Fr. 21,802 74	Fr. 6,736 06	Fr. 7,218 20	Fr. 1,649 »	Fr. 143 75	Fr. 1,132 »	Fr. 9,058 »	Fr. 1,438 73	Fr. 49,178 48	1,380
Mines métalliques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Minières	807 »	360 »	5 80	»	»	»	39 »	»	1,211 80	17
Carrières	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Terres plastiques et sables.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux	22,609 74	7,096 06	7,224 »	1,649 »	143 75	1,132 »	9,097 »	1,438 73	50,390 28	1,397

Ces dépenses se sont élevées à :

en 1902,	fr. 49,609-52 ;
en 1901,	» 48,886-29 ;
en 1900,	» 40,556-58 ;
en 1899,	» 37,799-21.

Nous ferons remarquer, comme dans les rapports précédents, qu'il ne faut pas attacher une grande importance aux chiffres renseignés dans ce dernier tableau, parce que les établissements sont libres de fournir les renseignements concernant leurs caisses particulières de secours et que plusieurs d'entre eux ne les fournissent pas.

CAISSE DU LUXEMBOURG (1)

A. — Caisse commune de prévoyance

Recettes	fr. 13,948 67
Dépenses	11,625 80
Boni	fr. 2,322 87

Les recettes ont augmenté en 1903 de fr. 1,218-01.

Le salaire moyen a été de fr. 3-88, contre 3-71 en 1902.

Les dépenses ont augmenté de fr. 68-30 par rapport à l'exercice précédent.

La réserve de la caisse était au 31 décembre 1902 de fr. 44,026-77; au 31 décembre 1903, elle s'élevait à fr. 46,599-64.

Le nombre des établissements associés était, à la fin de 1903, de 10, comprenant 12 exploitations qui ont employé 826 ouvriers. Ceux-ci ont fourni 211,410 journées de travail et reçu un salaire total de 867,366 francs, correspondant à fr. 1,050-08 ou fr. 3-88 par jour.

(1) Rapporteur : M. J.-H. Fabry.

Les recettes de l'année se décomposent comme suit :

Retenues sur les salaires des ouvriers.	fr. 6,505 25
Cotisations des exploitants.	6,505 24
Subside de l'Etat.	218 18
Rente sur l'Etat.	720 »
Total. . fr.	13,948 67

Les dépenses de 1903 en pensions et secours ont été appliquées comme suit :

44 ouvriers incapables de travailler	fr. 5,658 30
17 veuves d'ouvriers.	2,125 »
8 parents d'ouvriers.	495 »
43 ouvriers vieux et infirmes	2,107 50
5 enfants	140 »
11 secours	625 »
Total fr.	11,150 80

Les charges de l'Association étaient au 1^{er} janvier 1904, savoir :

Pensions acquises, déduction faite des secours temporaires et des extinctions de l'année	fr. 11,581 50
Frais d'administration	475 »
Total fr.	12,056 50

Soit en plus pour 1904 . fr. 116 50

B. — Caisses particulières de secours

Les recettes pour l'année 1903 s'élèvent à fr.	12,950 96
» » 1902 »	10,981 47
D'où une augmentation de fr.	1,969 49
Les dépenses en 1903 s'élèvent à	13,630 85
» 1902 »	10,902 45
Les dépenses de 1903 sont donc supérieures à celles de 1902 de fr.	2,728 40

C. — Accidents.

Ouvriers blessés 6

APPROUVÉ PAR LA COMMISSION PERMANENTE DES CAISSES DE PRÉVOYANCE
EN FAVEUR DES OUVRIERS MINEURS :

*L'Ingénieur Principal
des Mines,
Membre-Secrétaire,
A. HALLEUX.*

*Le Directeur Général des Mines,
Président,
L. DEJARDIN.*

MINES ET USINES

—
PRODUCTION SEMESTRIELLE

(2^{me} semestre 1905)